



Commune de Rochefort

Procès-verbal de la séance du Conseil général du jeudi 20 mars 2025, 20h00

Présidence : Joël Rilliot (Vert-e-s)

Le Président ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal, aux conseillères et conseillers généraux, au personnel de l'administration, au public et à la presse.

Le Président signale que la séance est enregistrée selon l'Art. 3.14.4 du Règlement général de Commune (RgC) pour faciliter au secrétaire la rédaction du procès-verbal. Il informe que l'enregistrement sera supprimé au plus tard six mois après l'approbation du procès-verbal. Il demande si quelqu'un s'oppose à cet enregistrement. Personne ne se manifeste.

1. Appel

Gaetan Bossion, secrétaire, procède à l'appel. 19 membres sont présents.

PLR	Les Vert-e-s	GER
Berton Cyril	Lang Marjorie	Barraud Véronique
Burri Philippe	Ducommun Jonas	Regis Nicolas
Frasse Prisca	Rilliot Joël	Bossion Gaetan
Aeberhard Cyril	Hoessrich Rebekka	Jeannin François
Küffer Pascal	Linares Téo	Mayet-Gros Joanna
Querido Francisco	Marc Desaulles	
Nussbaum Jacques-Roland	Philippe Möckli	

Sont excusé-e-s : Sophie Maytain (Vert-e-s), Naïri Shevhonkian (PLR), Ludovic Renaud (PLR), Maxime Fahrni (GER)

Conseil communal : Thierry Gougler, Catherine Pointet, Christian Reber, François Beutler et Marc-Alexis Grétilat

L'ordre du jour de la séance, qui est accepté tacitement, est le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 13 décembre 2024
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit de CHF 120'000.00 relative à l'acquisition d'un treuil motorisé à chenilles destiné à l'équipe forestière
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit de CHF 31'000.00 relative à l'acquisition d'un véhicule polyvalent destiné au garde forestier
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit de CHF 30'000.00 relative à la réfection du trottoir sis à hauteur de l'immeuble route de Bourgogne 20, à Rochefort
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'adhésion de la commune de Rochefort à la Déchèterie de La Croix (Dilac)
7. Communications du Conseil communal
8. Questions et interpellations
9. Divers

2. Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2024

P. Frasse (PLR) Le groupe PLR nous informe qu'il accepte ledit procès-verbal avec remerciements à son auteur.

F. Jeannin (GER) Le groupe du GER remercie l'auteur du procès-verbal et acceptera celui-ci.

M. Lang (Vert-e-s) Le groupe des Vert-e-s n'a pas de demande de modifications et remercie les personnes ayant contribué à sa rédaction.

Le procès-verbal proposé est accepté à l'unanimité (18 voix pour).

3. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit de CHF 120'000.00 relative à l'acquisition d'un treuil motorisé à chenilles destiné à l'équipe forestière

Président En préambule, le président passe la parole au Conseil communal qui a souhaité pouvoir s'exprimer avant le traitement par le Conseil général des demandes de crédits inhérentes à l'acquisition d'un treuil motorisé à chenilles et d'un véhicule polyvalent destiné à l'équipe forestière.

F. Beutler (CC) Le Conseil général est appelé ce soir à se prononcer sur deux demandes de crédits inhérentes à l'acquisition d'un treuil motorisé à chenilles et d'un véhicule polyvalent destiné au garde forestier. Le coût total desdits investissements est de CHF 151'000.00 que le Conseil communal a l'intention de prélever sur la réserve forestière dans la mesure où cette dernière a pu être alimentée de plus de CHF 200'000.00 sur l'exercice 2024, ce montant correspondant à des subventions supplémentaires obtenues dans le cadre du contrat de prestations 2020-2024. Or, à l'occasion du bouclage provisoire du compte forestier 2024, il apparaît que le résultat de ce dernier conclut à un déficit important de quelque CHF 160'000.00 alors que la prévision tablait sur un excédent de charge de CHF 70'000.00, soit une détérioration de l'ordre de CHF 90'000.00. Si l'augmentation de cet excédent de charges s'explique par différentes variations de postes comptables, elle est en grande partie due aux prestations de tiers. Il a en effet fallu faire appel à des tiers pour finaliser des travaux ayant permis l'obtention des subsides supplémentaires enregistrés. Notamment la réalisation d'une coupe en forêts protectrices qui a été remise à une entreprise privée et des coupes dites « forcées » (chablis dus au bostryche). Compte tenu de ce paramètre, le Conseil communal a proposé une attribution au fonds forestier de réserve de CHF 200'000 et un prélèvement de CHF 151'000.00 pour financer les deux acquisitions dont il est question ce soir. L'idée de l'exécutif consistait ainsi à conserver un levier de CHF 49'000.00 en vue de compenser une partie du déficit du compte de la sylviculture, ce en fonction du résultat global 2024 de la Commune qui n'est pas encore connu à ce jour. Une option par ailleurs déjà activée par le passé. L'amendement qui vous est proposé au point 4 de l'ordre du jour par les groupes des Vert-e-s et du PLR vient quelque peu entraver les intentions du Conseil communal puisqu'il prévoit une augmentation du crédit de CHF 29'000.00 à prélever sur le fonds forestier de réserve. Il en résulterait une diminution substantielle de la marge de manœuvre de l'exécutif qui ne disposerait plus que de CHF 20'000.00 pour corriger la tendance si besoin était. Partant, le Conseil communal émet une alternative qui pourrait être matérialisée via un sous-amendement à l'amendement et qui aurait la teneur suivante : « La plus-value de CHF 29'000.00 découlant de la volonté d'acquérir un véhicule électrique sera prélevée au Fonds communal de l'énergie ». L'idée consiste donc à faire supporter cette plus-value à ce dernier non pas au Fonds forestier. Le Conseil communal vous propose donc de traiter cette question au point 4 de l'ordre du jour lorsqu'il sera temps de statuer sur l'amendement commun proposé par les Vert-e-s et le PLR.

- M. Lang (Vert-e-s) A la lecture du rapport, le Groupe des Vert-e-s estime difficile de connaître le processus, les réflexions et d'apprécier l'ampleur du travail qui ont été nécessaires pour la sélection du modèle choisi, notamment les critères, le comparatif, etc. Serait-il possible de développer une méthodologie permettant à la lecture des rapports de connaître tous les critères mis en valeur pour choisir un modèle plutôt qu'un autre et, notamment, est-ce qu'un test a été effectué par le service forestier ? Cela permettrait à chaque élu-e de se forger une opinion et de faciliter la prise de décision de chacun.
- C. Berton (PLR) Le Groupe PLR approuvera cette demande de crédit.
- V. Barraud (GER) Le Groupe du GER a pris connaissance du rapport du Conseil communal. C'est à l'unanimité que les membres du GER accepteront le crédit sollicité qui facilitera et sécurisera grandement l'exploitation forestière.
- F. Beutler (CC) En premier lieu, il remercie les trois groupes pour l'accueil réservée à cette demande de crédit qui permettra avant tout de sécuriser le travail de nos collaborateurs. Il rappelle qu'une demande de crédit pour l'acquisition d'un tracteur forestier avait été refusée il y a de cela une douzaine d'années. Entretemps, le Conseil communal avait inscrit une dépense (CHF 180'000.00) aux plans financiers établis successivement. Avec le temps, au gré des expériences d'autres équipes forestières, une solution moins onéreuse matérialisée par la machine proposée ce soir s'est imposée. Deux essais de chenillard ont été effectués. Ceux-ci se sont avérés concluants car parfaitement adaptés aux besoins de notre équipe forestière. Concernant le choix du modèle, il faut savoir qu'il existe peu de machine de ce type (deux ou trois marques). La localisation du concessionnaire a également été considérée (Planfayon). Quant à la méthodologie, il estime qu'il convient de faire confiance au Conseil communal dans les choix qu'il propose au législatif.
- M. Lang (Vert-e-s) Estime que son propos a été mal compris. Elle précise que son intervention ne visait pas faire la leçon au Conseil communal. Elle est consciente de l'important travail effectué en amont du rapport par le Conseil communal et considère que celui-ci pourrait être mis plus en avant dans le rapport établi, via des éléments factuels, ce afin faciliter la prise de décision du législatif. Ce d'autant que la dépense proposée est ici importante.
- F. Beutler (CC) S'excuse pour cette petite incompréhension. Une attention sera portée à la question lors de l'établissement des futurs rapports.
- J. Ducommun (Vert-e-s) Le Groupe des Vert-e-s acceptera à l'unanimité la demande de crédit proposée.
- Président La parole n'étant plus demandée, il passe à la lecture de l'arrêté qui est accepté par 18 voix (unanimité).

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit de CHF 31'000.00 relative à l'acquisition d'un véhicule polyvalent destiné au garde forestier

- Président Ne constate pas d'opposition à l'entrée en matière et passe dès lors la parole aux groupes.
- M. Desales (Vert-e-s) Le Groupe des Vert-e-s a examiné le rapport du Conseil communal et a été surpris du fait que les options « *véhicule d'occasion et/ou électrique* » ont été étudiées et écartées. Pour l'alternative du véhicule électrique au prétexte qu'il n'existe pas à ce jour de véhicule 4x4 adapté pour l'utilisation préconisée. Il rappelle que la motion des Vert-e-s « *Des mesures concrètes et locales pour le climat !* » acceptée par le législatif en 2020 prévoit l'acquisition de véhicules à combustibles fossiles d'occasion ou de véhicules neufs sans combustion fossile. S'agissant du marché des véhicules électriques 4x4 correspondant aux besoins, une recherche a très vite abouti. Des options électriques – certes à un coût supérieur – existent donc.



- M. Desaulles (Vert-e-s) Sur le plan financier, il est indéniable que l'investissement pour un véhicule électrique serait supérieur au CHF 31'000.00 proposés. Néanmoins, si l'on table sur une durée de vie de 100'000km, l'économie de carburant représenterait environ CHF 7'500.00 (30cts/kWh). Le coût moindre des services doit également être considéré. L'on peut raisonnablement tabler sur environ CHF 4'000.00. Ces éléments font constater qu'un véhicule électrique, sur la durée, n'est pas sensiblement plus cher qu'un véhicule tel que proposé par le Conseil communal. Au vu de ce qui précède, la proposition du Groupe des Vert-e-s consistent à augmenter l'enveloppe du crédit sollicité en vue d'acquérir un véhicule 100% électrique et répondant en tous points aux besoins des utilisateurs de celui-ci. Un amendement sera donc proposé.
- Ph. Burri (PLR) Le Groupe PLR a examiné le rapport du Conseil communal et arrive à des conclusions relativement similaires à celles énoncées ci-avant par M. Desaulles. En outre, la volonté du Conseil communal d'acquérir un véhicule pour le garde forestier est saluée. Il n'est en effet pas judicieux de son point de vue de devoir requérir à son véhicule privé dans le cadre de l'exercice de ses fonctions. Le Groupe PLR relève également que notre Commune dispose d'une importante installation solaire photovoltaïque sur le toit du Bâtiment communal polyvalent (BCP) dont l'autoconsommation actuelle peut clairement être augmentée. L'acquisition d'un véhicule électrique irait dans ce sens. Dans la volonté de réduire les émissions de CO₂, les Autorités ont aussi un devoir d'exemplarité. Au vu de ce qui précède, le Groupe PLR arrive à la conclusion qu'il faut investir dans un véhicule 100% électrique. La proposition d'amendement des Vert-e-s et du PLR mentionne un montant maximal de CHF 60'000.00. Il rappelle qu'il s'agit là d'une autorisation de dépense et non d'une obligation de dépense. Ainsi, un véhicule 100% électrique en-deçà de cette enveloppe financière serait bien entendu accueilli favorablement. Il cite par exemple un véhicule de marque « Jac » au prix de CHF 41'800.00. D'autres opportunités doivent exister sur le marché.
- N. Regis (GER) Le Groupe du GER estime qu'il est du devoir de la Commune de fournir au garde forestier un véhicule adapté à son activité professionnelle. En ce sens, le GER acceptera la demande de crédit sollicitée par le Conseil communal. S'agissant de l'amendement proposé, il communiquera la position du GER lorsque celui-ci sera discuté.
- Ph. Burri (PLR) En regard du message du Conseil communal faite à l'entame du point 3 de l'ordre du jour de ce soir, il propose une reformulation de l'amendement des Vert-e-s et du PLR qui permettrait un prélèvement de tout ou partie de la plus-value du crédit sur le fonds de l'énergie.
- M. Desaulles (Vert-e-s) Le Groupe des Vert-e-s estime que la proposition du Conseil communal de prélever le montant « additionnel » découlant de l'amendement, soit CHF 29'000.00, constitue le maximum entre la demande de crédit initiale (CHF 31'000.00) et le plafond de CHF 60'000.00 indiqué dans l'amendement. Comme évoqué précédemment, des options moins chères existent.
- Président Rappelle que les amendements doivent idéalement être formulés par écrit de façon à pouvoir en donner lecture à l'assemblée (art. 3.32 RgC). Ensuite de quoi, les amendements et sous-amendements sont votés par étapes pour aboutir à l'adoption de l'arrêté modifié.
- Ph. Burri (PLR) Suggère une suspension de séance pour discuter de la formulation de l'amendement.
- M. Desaulles (Vert-e-s) Préalablement à l'interruption de séance, il souhaite à nouveau mettre en évidence qu'une partie de l'usage d'un véhicule électrique générera des économies. Il convient dès lors faire cette nuance dans l'appréciation de la plus-value.
- G. Bossion (GER) Avant l'interruption de séance, il estimerait intéressant de connaître la position du Conseil communal à l'égard de ce qui a été évoqué par les groupes, notamment sur un élément factuel comme le kilométrage annuel du véhicule du garde. De plus, il convient aussi de considérer le coût de la borne de recharge du véhicule électrique.

- F. Beutler (CC) Remercie les groupes pour l'accueil réservé à la proposition d'acquérir un véhicule pour le garde forestier. Concernant le choix du modèle, comme exprimé dans le rapport, le Conseil communal a examiné de multiples options, occasions comme électriques. Le Dacia Duster proposé correspond aux yeux de l'exécutif à la meilleure solution. Ce modèle de véhicule a fait ses preuves dans la quasi-totalité des équipes forestières de la région. Sur les véhicules 100% électriques 4x4, les sites Internet consultés font le plus souvent mention « du nouveau SUV urbain 4x4 électrique ». Une fois encore, il relève que le véhicule du garde forestier est destiné à circuler la plupart du temps en forêts, non pas exclusivement sur des chemins blancs, mais dans des terrains accidentés. Partant, le choix d'un Dacia Duster paraît plus approprié car adapté et moins « dommage » en regard d'un véhicule électrique qui pourrait laisser penser à un choix quelque peu luxueux. Les choix passés de la Commune ont toujours été empreints de pragmatisme. Dans le cas présent, bien que pleinement favorable à toutes mesures favorisant la transition énergétique et la préservation de notre environnement, il a le sentiment que l'on cède ici à une forme de dogmatisme. Sur un plan opérationnel, le véhicule serait chargé après la journée de travail du garde, soit à un moment où notre production solaire est moindre (ombre des Rochers de Tablettes). Au niveau du kilométrage annuel, la Commune dédommage le garde forestier à hauteur de 4'000 à 6'000 kilomètres annuellement.
- J. Ducommun (Vert-e-s) De son point de vue, le libellé « SUV urbain 4x4 électrique » est trompeur. En effet, par définition, un 4x4 est conçu pour circuler en forêts.
- N. Regis (GER) Demande l'interruption de séance, comme suggéré par Ph. Burri.
- Président La demande de suspension de séance ayant été demandée par deux membres, il prononce celle-ci pour une durée d'environ 10 minutes.
- Président Au terme de l'interruption de séance, il signale que deux amendements ont été déposés. Il en donne lecture :
- Amendement de l'article 1 de l'arrêté, modifié comme suit :
Un crédit d'engagement de maximum CHF 60'000.00 est accordé au Conseil communal en vue d'acquérir un véhicule polyvalent électrique destiné au garde forestier.
- Ledit amendement est soumis au vote. Il est accepté par 11 voix (5 refus et 2 abstentions).
- Amendement de l'article 2 de l'arrêté, modifié comme suit :
La dépense sera portée au compte des investissements F8200 / N506 et sera couverte par un prélèvement au fonds forestier de réserve (B2910101), via le compte des investissements F8200 / N680 « Recettes d'investissements extraordinaires pour les immobilisations corporelles ». Le fonds à vocation énergétique (B2910102) peut être utilisé pour payer l'infrastructure de recharge et une partie de la plus-value du véhicule électrique.
- Ledit amendement est soumis au vote. Il est accepté par 12 voix (5 refus et 1 abstention).
- N. Regis (GER) Le Groupe du GER a voté contre les amendements proposés. Cela ne signifie bien entendu pas qu'il est contre les mesures favorisant l'écologie. En ce sens, il partage certains des arguments avancés par les groupes PLR et Vert-e-s. Par contre, consentir une dépense d'environ CHF 60'000.00 constitue un investissement important. Le Groupe du GER s'est intéressé à savoir à quel moment l'empreinte carbone émise durant le cycle de vie du véhicule électrique allait être compensée. Si l'on prend en compte l'aspect écologique en se basant sur un comparatif du Paul Scherrer Institut, qui fait référence en la matière, un véhicule aux spécificités similaires au Dacia Duster sera mieux placé par rapport à un véhicule électrique tel que proposé. En effet, il faudra parcourir 80'000km pour atteindre la compensation carbone, ce qui représente dans notre cas plus de 13 ans (base : 6'000km annuellement) dans le meilleur des cas.

- Ph. Burri (PLR) Concernant l'intervention précédente du conseiller communal F. Beutler, il ne s'agit pas pour le PLR de céder à une mode mais bel et bien de ne plus consommer d'énergie fossile, à l'instar de ce qui a été mis en place avec notre chauffage à distance au bois (CAD). La technologie évolue également et l'on voit de nos jours que l'électrique n'est plus réservé aux petits véhicules, en témoigne l'existence de camions de 40 tonnes intégralement électriques. L'acquisition de ce véhicule électrique s'inscrit dans une forme de continuité dans la mesure où notre Commune a toujours été exemplaire en matière énergétique.
- N. Regis (GER) Comprend les différents arguments avancés. Néanmoins, il relève à nouveau que la compensation carbone serait atteinte après 13 ans sur la base du kilométrage maximal annuel. Si ce dernier devait être plus proche de la fourchette basse, il faudrait alors 18 ans, ce qui semble long pour un véhicule de ce type. Si l'investissement sera prélevé sur des fonds, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit là de l'argent des citoyens. Le GER est dubitatif face à un investissement de cette ampleur, ce d'autant plus en sachant que celui-ci n'atteindra sans doute pas cette compensation carbone. Dans ce cas précis, l'investissement dans un véhicule électrique est remis en cause par le GER.
- M. Desales (Vert-e-s) Le débat du soir est difficile puisqu'il oppose des arguments pertinents de part et d'autres. Il regrette que certains éléments évoqués oralement ce soir, comme par exemple le nombre de kilomètres annuels, ne figurent pas dans le rapport du Conseil communal. Si tel avait été le cas, cela aurait permis aux membres du législatif de se faire une idée plus précise de la situation et – peut-être – de préconiser une autre option (par exemple : véhicule d'occasion). Il met encore en exergue la contradiction entre la proposition débattue ce soir et la motion des Vert-e-s « *Des mesures concrètes et locales pour le climat !* » acceptée par le législatif en 2020.
- N. Regis (GER) Relève également l'absence de certaines informations dans le rapport du Conseil communal. Aussi, il s'interroge si, à connaissance de ces éléments – notamment le kilométrage –, la décision du législatif aurait été différente. La question est posée quand bien même il n'attend pas de réponse.
- F. Beutler (CC) M. Desales laisse entendre que son groupe n'a pas pu se prononcer en toute connaissance de cause du fait d'un rapport du Conseil communal non exhaustif. Il rappelle que les messages de l'exécutif sont synthétisés dans le but de faciliter le travail des conseillers généraux et de ne pas alourdir les dossiers. S'agissant des questions complémentaires, dans le cadre de son groupe (GER), des questions précises lui ont été adressées (kilométrage, capacité de remorquage, crochet d'attelage). Il a répondu à celles-ci. Le Conseil communal prend toutefois bonne note des remarques émises concernant le contenu des rapports. Il étudiera la question.
- F. Beutler (CC) Tient encore à réagir sur une marque de véhicule mentionné précédemment, en l'occurrence « Jac ». Il précise que cette société est en mains du gouvernement chinois. Il serait de son point de vue peu cohérent d'opter pour un tel choix.
- Ph. Burri (PLR) S'étonne de l'argument de la provenance avancé par François Beutler. Il prend en exemple les panneaux solaires situés sur la toiture du BCP qui ne sont certainement pas produits en Europe.
- F. Beutler (CC) Il y a de cela 6 ans, la Commune a payé une plus-value importante pour acquérir des panneaux solaires photovoltaïques produits en Allemagne.
- Ph. Burri (PLR) Il convient de ne pas se focaliser sur l'utilisation forestière du véhicule. Celui-ci pourra par exemple être utilisé en soirée par des conseillers communaux pour se rendre à des séances.
- F. Beutler (CC) En guise de boutade, sans remettre en question la polyvalence du véhicule ni faire offense aux forestiers, il faut savoir que l'activité en forêts est salissante. L'intérieur des véhicules s'en ressent quelque peu.

F. Jeannin (GER)	Précise que le rapport du Conseil communal fait état d'une indemnité kilométrique allouée au garde forestier. A 0.70cts ou CHF 1.00 par kilomètre, l'on peut se faire une idée relativement précise du kilométrage annuel du garde.
M. Lang (Vert-e-s)	Pour rebondir sur les derniers propos, elle constate que les seules personnes qui semblent parfaitement au courant des kilomètres réellement effectués sont les membres du GER. Cela tend à confirmer qu'il manquait quelques informations dans le rapport. De plus, il était indiqué que le véhicule pouvait être utilisé à d'autres fins.
N. Regis (GER)	Tient à préciser que si le GER compte en ses rangs F. Beutler, le groupe des Vert-e-s dispose de deux conseillers communaux. Les informations peuvent être obtenues auprès des membres de l'exécutif.
Th. Gougler (CC)	Précise que si le débat est intéressant, les amendements ont été acceptés. Il suggère à l'assemblée de poursuivre l'ordre du jour.
N. Regis (GER)	Estime qu'il n'appartient pas à Th. Gougler de présider la séance.
Président	Remercie les membres du législatif de demeurer courtois pendant les débats. Il précise en outre que si les amendements ont été acceptés, l'arrêté formalisant le crédit d'engagement ne l'est pas à cet instant. Il passe donc à la lecture de l'arrêté amendé qui est accepté par 13 voix (5 refus).

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit de CHF 30'000.00 relative à la réfection du trottoir sis à hauteur de l'immeuble route de Bourgogne 20, à Rochefort

Président	Ne constate pas d'opposition à l'entrée en matière et passe dès lors la parole aux groupes.
J. Mayet-Gros (GER)	Le Groupe du GER se réjouit de pouvoir à futur fouler ce trottoir. Il acceptera la demande de crédit présentée tout en se demandant les raisons pour lesquelles ledit trottoir n'est pas étendu sur l'intégralité de la zone.
J. Ducommun (Vert-e-s)	Le Groupe des Vert-e-s salue cette initiative et soutiendra ce projet en acceptant l'arrêté proposé.
P. Küffer (PLR)	Le Groupe du PLR acceptera l'arrêté proposé quand bien même il s'interroge, à l'instar du GER, si le propriétaire de la parcelle 1473 a été approché dans un but de prolongement du trottoir.
Th. Gougler (CC)	Remercie le Conseil général pour l'accueil favorable réservé à cette demande de crédit. Il relève que le Conseil communal avait décidé d'agir par opportunité en vue d'améliorer la mobilité piétonne dans ce secteur. L'occasion s'est présentée à hauteur de l'immeuble sis Bourgogne 20. Concernant le prolongement de ce tronçon en ouest, l'exécutif étudiera la question.
Président	Plus personne ne souhaitant s'exprimer, il passe à la lecture de l'arrêté qui est accepté par 18 voix (unanimité) .

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'adhésion de la commune de Rochefort à la Déchèterie de La Croix (Dilac)

Président	Ne constate pas d'opposition à l'entrée en matière et passe dès lors la parole aux groupes.
C. Aeberhard (PLR)	Le Groupe du PLR est satisfait et enthousiaste à l'idée de pérenniser la collaboration avec la déchèterie de La Croix.



V. Barraud (GER)	Le Groupe du GER accepte le rapport du Conseil communal et, de ce fait, l'adhésion de notre Commune à la déchèterie de La Croix.
Ph. Möckli (Vert-e-s)	Le Groupe des Vert-e-s acceptera l'adhésion de notre Commune à la déchèterie de La Croix.
C. Reber (CC)	Remercie le Conseil général pour l'accueil favorable réservé à cette adhésion. Il signale une petite coquille dans l'annexe de la convention (art. 11), en ce sens que la convention n'est pas conclue pour une durée de 20 ans (convention initiale datant de 2012). Ainsi, elle aura une portée réduite (2032).
Président	Plus personne ne souhaitant s'exprimer, il passe à la lecture de l'arrêté qui est accepté par 18 voix (unanimité) .

7. Communications du Conseil communal

C. Pointet (CC)	Nous signale plusieurs événements sportifs à venir. Ainsi, Rochefort, via sa société de gymnastique, va participer – comme en 2024 – à l'action la Suisse Bouge. Elle relève également le passage du Tour de Romandie à Rochefort en date du 1 ^{er} mai 2025 et enfin le passage du Swiss Canyon Trail en date du 6 juin 2025.
C. Reber (CC)	Nous informe que le nouveau Règlement communal sur les finances (RCF) adopté par le législatif rochefortois le 13 décembre dernier a été sanctionné par le Conseil d'Etat. Il est donc entré en vigueur.
F. Beutler (CC)	Nous annonce qu'une mesure des fumées émanant de notre chaufferie à bois (CAD) a été effectuée dernièrement par le Service de l'énergie et de l'environnement (SENE). C'est non sans une réelle satisfaction qu'il annonce que les valeurs mesurées sont conformes aux normes en vigueur, ce sans recours à un filtre électrostatique.
F. Beutler (CC)	A l'occasion de la dernière séance du Conseil général, il a été interpellé sur le fonctionnement des mini-steps de Brot-Dessous et Champ-du-Moulin. Lesdites stations sont équipées de deux bassins de décantation. Les boues demeurent au fond de la première cuve. Les eaux sont ensuite traitées via un lit bactérien et rejetées ensuite dans l'Areuse. Lesdites stations sont peu énergivores et nécessitent un entretien réduit.
F. Beutler (CC)	Le Conseils intercommunal de la station d'épuration de la Saunerie (Stepco) a voté en janvier dernier un crédit supplémentaire de CHF 20 millions pour la mise en conformité et la modernisation des installations situées à Colombier. Celui-ci vient s'ajouter au crédit initial voté en 2020, de CHF 47 millions. Ce dernier ne prévoyait pas certaines mesures en lien avec l'efficacité et la valorisation énergétiques. Ainsi, une surface de plus 3'000m ² de panneaux solaires est prévue de même qu'un couplage chaleur-force pour valoriser le biogaz issu de la digestion des boues et un turbinage des eaux en sortie. L'isolation des bâtiments est prévue également. Il faut aussi relever l'augmentation des coûts depuis le vote du crédit initial (+CHF 5,9 millions). L'enveloppe supplémentaire sollicitée se verra toutefois réduite de CHF 14 millions de subventions. Ces précisions données, la taxe d'épuration devraient augmenter ces prochaines années afin de couvrir les frais découlant de ces investissements.
F. Beutler (CC)	Nous informe que le Conseil communal a engagé Monsieur Nelson Moser en qualité de forestier bûcheron en remplacement de Monsieur Yvan Magnin, démissionnaire, au 31 décembre 2025.
M.-A. Grétilat (CC)	Nous informe que des contrôles radars ont été effectués à Chambrelieu par la Police neuchâteloise. Le taux d'infractions constatées étant élevé, lesdits contrôles seront poursuivis.

- M.-A. Grétilat (CC) Nous informe que la Commune s'est dotée d'un appareil de comptage de trafic et de vitesse qui permettra de procéder à des mesures dans les divers secteurs de la Commune. Celui-ci nous permettra d'obtenir de précieuses données. L'objectif est de pouvoir agir efficacement en vue d'améliorer la sécurité et la prévention là où c'est nécessaire.
- Th. Gougler (CC) Dans le cadre du projet de requalification de la Place du Collège, un masterplan a été établi. Celui-ci sera prochainement présenté aux utilisateurs-trices de la place. Ensuite de quoi, une séance d'information à l'adresse des commissions de l'énergie et de l'environnement, de la mobilité et du patrimoine bâti sera organisée. Après quoi, le Conseil communal reviendra au législatif pour la suite du projet.
- C. Reber (CC) Comme annoncé dans le cadre du processus budgétaire 2025, les écopoints de la Commune seront renforcés et modernisés cette année. Les nouveaux conteneurs seront livrés mi-avril. Les principaux changements sont les suivants. L'écopoint de Rochefort sera recentré autour du bâtiment du chauffage à distance. Un nouvel écopoint (papier, carton, verre, aluminium, textiles) sera créé à Chambrelieu, à proximité du pont de la Sauge. Les écopoints de Montezillon, Brot-Dessous et Champ-du-Moulin seront également modifiés ou étoffés afin d'accueillir des conteneurs pour le papier, le carton, le verre et l'aluminium. Une communication sera envoyée aux ménages en temps opportun.
- C. Reber (CC) Le 31 octobre 2024, le Conseil général a voté un crédit de CHF 30'000 pour une étude portant sur la desserte en transports publics actuelle et future de la Commune. Un cahier des charges a été établi par le Conseil communal (CC) et validé par la Commission de la mobilité (CoMob). Sur cette base, nous avons contacté deux sociétés spécialisées dans le domaine et avons attribué le mandat à la société Christe & Gygax d'Yverdon-les-Bains. Cette entreprise d'ingénieurs-conseils connaît parfaitement les enjeux cantonaux mais n'est pas impliquée activement dans les projets de mobilité en cours d'élaboration par le Canton. Cela nous permet d'avoir un regard neutre. La prochaine étape consiste à créer, selon la proposition du mandataire, un groupe de suivi de l'étude. Ce groupe sera composé de deux membres de l'exécutif, soit le conseiller communal en charge du dicastère de la mobilité et son suppléant, ainsi que de trois membres de la Commission Mobilité de Rochefort (CoMob) désignés par elle-même. La durée prévue pour la réalisation de l'étude est d'environ six mois. Cette étude arrive au bon moment, car le Conseil communal vient de recevoir la consultation du « Projet d'agglomération Réseau urbain neuchâtelois » (PA RUN5) ainsi que du « Plan directeur cantonal des transports publics (PDCTP), partie bus ». Les intentions du Canton sont donc connues concernant les projets de mobilité à l'horizon 2024 et elles pourront ainsi être intégrées à l'étude réalisée. La question de la réhabilitation de la halte Montezillon – Montmollin a été incluse dans l'étude, ce suite à une nouvelle réponse négative reçue dernièrement des Chemins de fer fédéraux suisses SA (CFF SA). Une fois cette étude finalisée, la Commune devrait être en mesure de définir une vision pour la mobilité future de ses administré-e-s. D'ici là, la Confédération devrait également avoir pu clarifier la question de la ligne directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, à savoir si ce projet reste prioritaire. Les prochains mois seront donc intenses afin que le Conseil communal puisse vous présenter, d'ici la fin de l'année et en concertation avec la Commission mobilité (CoMob), une stratégie claire à adopter.
- C. Reber (CC) Lors de la séance du Conseil général du 13 décembre 2024, la question de mettre à disposition les procès-verbaux des commissions sur un portail documentaire informatisé a été soulevée. Le Conseil communal s'était alors engagé à examiner cette proposition. Entre-temps, nous avons reçu en consultation la révision complète de la nouvelle Loi sur les communes (LCom). L'article 30, alinéa 5, de celle-ci clarifie la question de la confidentialité des délibérations au sein des commissions, à savoir que les travaux et les débats des commissions sont confidentiels. Les commissaires ne peuvent en divulguer le contenu. Ils sont par ailleurs soumis au secret de fonction au sens de l'article 45. Le Conseil communal estime que la législation est claire en la circonstance. Dès l'adoption de cette loi par le législatif cantonal, notre réglementation devra être adaptée en conséquence. Une commission spécifique du Conseil général sera alors créée. Cette adaptation réglementaire devrait pouvoir se faire dans le courant de cette législature.

- C. Reber (CC) Nous rappelle que le traditionnel écodébarras organisé par la Commission d'animation extrascolaire (CAE) et l'école de Rochefort aura lieu le samedi 17 mai 2025.
- C. Pointet (CC) Relève que le Conseil intercommunal de Cescole a voté unanimement le 20 février dernier un crédit de CHF 35 millions destinés à la construction d'un nouveau collège à Colombier. Une séance d'information à l'adresse des membres des législatifs des communes membres a eu lieu le 5 février dernier. Différentes instances (comité de pilotage, groupe technique, etc.) ont été constituées pour conduire le projet. Le début des travaux est prévu pour septembre 2026. La fin du chantier est quant à celle agendée au printemps 2028.
- C. Pointet (CC) Nous informe que la question des transports scolaires constitue une préoccupation importante, ce tant pour le comité scolaire de Cescole que pour le Conseil communal. Des contacts seront pris avec la société Transn en vue d'évoquer les possibilités d'améliorations.
- C. Pointet (CC) Nous informe que la nouvelle loi sur l'accueil des enfants (LAE) a été adoptée par le Grand Conseil en décembre 2024. Celle-ci est entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025.
- C. Pointet (CC) Nous informe que les travaux de rénovation de Cescole débuteront en juin 2025 par la réfection de la piscine et de la salle de gymnastique. Le terme de cette étape est prévu pour le printemps 2026.
- M.-A. Grétilat (CC) Dans le cadre de la révision du Plan d'aménagement local (PAL), une vingtaine d'oppositions ont été formulées. Tous les opposants ont été rencontrés courant janvier/février 2025 (séances de conciliation). La Commission du PAL a pu se réunir ensuite en vue de définir un cahier des charges et un agenda en lien avec le traitement des oppositions. Une nouvelle séance de la Commission du PAL est prévue pour début mai prochain.

8. Questions et interpellations

- R. Hoessrich (Vert-e-s) Suite au changement de la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LAE), le Groupe des Vert-e-s souhaite savoir si le Conseil communal s'est renseigné sur les conditions de transport de l'électricité et des modalités pour mettre en route des contrats en la Commune et des privés.
- F. Beutler (CC) Avec l'entrée en vigueur de cette modification législative, de nouvelles possibilités s'offrent à nous, notamment en vue d'augmenter l'autoconsommation de l'installation solaire photovoltaïque du BCP. Une réunion avec le Groupe E SA est prévue demain pour discuter des possibilités offertes par ce changement. Le Conseil général sera bien entendu informé de l'évolution du dossier.
- G. Bossion (GER) Remercie le Conseil communal pour les informations transmises concernant Cescole. Le budget dédié aux projets de nouveau Collège et de réfection des bâtiments de Longueville est très conséquent. Il relève le peu de marge de manœuvre du Conseil général des projets dont la gestion relève de la compétence de syndicats. Cela peut faire naître une certaine frustration et au final un sentiment de ne pas avoir le choix. Sur le plan communal, cela lui rappelle les différentes enveloppes votées par le législatif dans le cadre de la révision du Plan d'aménagement local (PAL). Il appartiendra au législatif – comme au Conseil communal – d'être attentif à ces questions à l'avenir afin d'assurer la meilleure gestion possible de ces importants dossiers. Il relève par ailleurs que ces problématiques constituent une préoccupation chez nos administré-e-s.

9. Divers

- Ph. Burri (PLR) C'est non sans une réelle satisfaction qu'il nous informe de la finalisation du projet TransRochefort. Né d'une idée de liaison piétonnière (mobilité douce) entre Brot-Dessous et Rochefort évoquée lors du processus de fusion des deux communes, le projet a quelque peu évolué pour se matérialiser en 7 itinéraires pédestres (accessibles pour certains en VTT) qui permettent de découvrir de multiples endroits de la Commune.



- Ph. Burri (PLR) A noter que ces itinéraires ne font pas l'objet d'un balisage, ce pour des raisons d'économie de temps mais également afin de ne pas encombrer la nature avec des éléments étrangers.
- Ph. Burri (PLR) Des panneaux d'information seront posés sur les différents parking (La Tourne, Brot-Dessous, Montezillon, gare CFF Chambrelieu et Place du Collège). Des informations sont en ligne sur le site Internet de la Commune.
- J. Mayet-Gros (GER) Comme l'a relevé précédemment C. Pointet, le Conseil intercommunal de Cescole a adopté le crédit inhérent au nouveau collège qui sera construit à Colombier (regroupement des 7^{ème} et 8^{ème} Harmos). Elle tient à préciser que si le projet a été validé unanimement, il a fait l'objet de multiples questions émanant des membres du syndicat. Les réponses apportées ont été convaincantes. Si Rochefort est une petite commune au sein du cercle, elle nous rassure sur le fait que sa voix est entendue par les autres communes membres. Elle relève que si le fait d'envoyer nos élèves de 7^{ème} Harmos à Colombier ne nous ravit pas actuellement, ce transfert pourrait s'avérer bénéfique dans l'avenir, ce en fonction de l'évolution du nombre d'élèves. Elle signale que le nouveau collège servira dans un premier temps à accueillir les élèves H9-H10-H11 durant les travaux de réfection des bâtiments de Longueville (économies réalisées sur l'aménagement de locaux provisoires). La descente de nos 7^{ème} Harmos n'est donc pas à l'ordre du jour à court terme. Enfin, la création d'un gymnase double a généré plusieurs remarques. Il faut savoir à ce sujet que la subvention du Canton couvrira intégralement le coût lié à la plus-value du gymnase double.
- Ph. Burri (PLR) Remercie J. Mayet-Gros pour ces informations et pour la séance d'information organisée par Cescole qui a permis aux participant-e-s d'apprécier ce projet. Il regrette au passage qu'une démarche similaire n'ait pas été engagée pour le projet de la station d'épuration de la Saunerie.
- F. Beutler (CC) La gestion décentralisée des syndicats pourrait être repensée dans le cadre de la révision de la Loi sur les communes, en particulier en terme de représentation. Il est vrai que ceux-ci disposent d'une importante marge de manœuvre décisionnelle qui peut en définitive impacter significativement les communes. Les projets de la Saunerie et de Cescole illustrent bien cette problématique. Nos représentants au sein de ces syndicats sont là pour représenter les intérêts de notre Commune. Ils sont évidemment à disposition pour répondre aux questions éventuelles des membres du Conseil général.

Arrivé au terme de l'ordre du jour de cette séance, le président constate que la parole n'est plus demandée. Il remercie les membres du législatif, le Conseil communal, le personnel communal, ainsi que le public et la presse pour leur présence.

Il conclut pour méditer par une citation en patois issu de la sagesse populaire : « *Cè k'è bon martchî è adé tro tchîr* ». Ce qui est bon marché est toujours trop cher.

Il salue l'esprit et la courtoisie qui ont prévalu lors des débats du soir qui ont été une fois n'est pas coutume plus vifs et animés que d'habitude.

La séance est levée à 21h55.

Rochefort, le 5 juin 2025

Le président :

Joël Rilliot

Le secrétaire :

Gaetan Bossion

